

Remis le 4.04.2024

Pièce annexe n°2

**Enquête publique – commune de Huisseau sur Cosson 41350
Projet d'aménagement de la ZAC « Les Paralisières »**

Je soussignée – Patricia ROCQUE – demeurant 15 rue de Morest à Huisseau sur Cosson - vouloir émettre des suggestions et doléances quant au développement de ce projet.

1) Le projet d'aménagement de la ZAC - délibération du 20 octobre 2011 du Conseil Municipal - n'a pas été complété par la connaissance qu'ont les résidents de leur territoire. Aucune concertation n'a été mise en place avec les riverains concernés – rue de Morest et rue de la Tonelle – ayant pour objet d'assurer l'information et la participation du public, ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement.

Je dénonce la non mise en œuvre de cette concertation d'aménagement de la ZAC.

2) Quel est l'intérêt de mettre des prairies naturelles à la limite de champs agricoles, au Nord de la ZAC ? Ne serait-il pas plus opportun de les envisager en bordure des habitations de la rue de Morest afin de préserver la qualité du cadre de vie des riverains ? tranquillité de vie qui, selon le projet actuel, en sera considérablement perturbée.

Je demande donc la modification de la zone « prairies naturelles » au profit des habitations déjà existantes.

3) Une partie de la zone des « Paralisières » est inondable en période de fortes pluies, donnant un sol argileux, fortement sensible aux variations de teneur en eau. Dès lors, des phénomènes de retrait-gonflement en eau peuvent être envisageables... l'épisode actuel des crues existantes sur la commune et sur le Cosson en est un exemple.

Je dénonce donc la viabilité du projet de construction sur des zones inondables.

4) La route d'accès à la ZAC par la rue de Morest se situe en pleine courbe et présente un facteur non sécurisant et accidentogène. Habitant au 15 rue de Morest, je peux témoigner de la dangerosité de circulation recensée sur ce tronçon de route du fait d'un manque de visibilité et de recul.

Cet état de fait – relatif au projet de la ZAC - a déjà été signalé à la mairie de Huisseau sur Cosson, service urbanisme, lors de 2 rencontres en date du 02 mars 2023 et 15 février 2024.

Pour assurer la sécurité de tous, je demande le retrait de cette entrée susceptible d'être dangereuse, phénomène d'autant amplifiée par une forte croissance de passage de voitures sur ce tronçon de route liée à la création de la ZAC.

De plus, les entrées et sorties de la ZAC se situent en bord de route sans avoir envisagé d'adoucir les dites entrées-sorties pour une meilleure visibilité et éviter ainsi des accidents.

Je dénonce donc la non adaptabilité des entrées et sorties de la ZAC qui demande sans aucun doute la suppression de quelques lots pour un meilleur aménagement.

5) Le village possède un médecin, un dentiste... dont il est difficile actuellement d'obtenir un rendez-vous : nouveaux arrivants refusés ou délai de prise de rendez-vous à plus de trois mois d'attente.

Les professionnels de santé ont déjà informé la municipalité qu'il n'était pas question pour eux d'assurer cette surcharge de travail liée à l'augmentation de la population.

Idem pour la boulangerie et la pharmacie.

Qu'avez-vous envisagé pour absorber en matière d'offre de santé ce surplus de population lié à la création de la ZAC ?

6) Le projet de la ZAC « Les Paralisières » a été voté le 20/10/2011.

Depuis cette date, bien des mesures ou des lois ont été votées, notamment :

- la loi ZAN du 20/07/2013
- un plan Biodiversité en 07/2018
- la loi Climat et résilience du 22/08/2021

Quelles sont les mesures que la municipalité a mis en œuvre pour répondre à ces nouvelles directives ou recommandations ?

Ne doit-on pas aller vers une sobriété foncière, une densification douce de l'habitat, c'est-à-dire une capacité d'accueil sans modification drastique de la forme urbaine ?

Que ce projet ne soit pas seulement pour la municipalité d'avoir comme but un objectif économique et financier (car ce serait alors à considérer comme un échec), mais un projet qui valorise le bien-être de tous les habitants de la commune.

Des thèmes comme la santé, l'éducation, le logement, le lien social, la sécurité doivent être reconnus comme des éléments essentiels à la qualité de vie.

dans le dossier de déclaration d'utilité publique transmis par le Conseil Municipal de la commune, partie 3, il est mentionné 5 points positifs :

- renforcement de l'économie sociale
- accroissement de la population
- développement de commerces et services , création d'emplois
- création d'espaces verts sur un secteur non encore urbanisé
- renforcement de l'économie locale.

La commune a-t-elle donc l'intention de faire de Huisseau sur Cosson un futur Vineuil saturé de tout a un niveau excessif, encombré de tout en trop grande quantité ?

Que sont devenus les 33 point négatifs émis par les habitants de la commune ?

Document d'observations diverses et de doléances déposé auprès du commissaire enquêteur jeudi 04 avril 2024 en mairie de Huisseau-sur-Cosson.

Déposé en 1 exemplaire et visé des 2 partis, mais présenté en 2 exemplaires pour accusé de réception.

Pour le dépôt des doléances

Pour la réception des doléances

Le Commissaire-Enquêteur

Patricia ROCQUE

Jean-Jacques ROUSSEAU